Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 99 (1954)

Heft: 8

Artikel: La guerre A.B.C. et la médecine

Autor: Scheurer, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342603

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La guerre A.B.C. et la médecine

Elle sera terrible, la guerre Atomique, Biologique et Chimique, et la conscience humaine est tenue en alerte par des rumeurs qui concernent les armes nouvelles dont l'emploi est envisagé au cours d'une nouvelle querre éventuelle. En octobre 1952 il y eut un «Congrès mondial des médecins» pour l'étude des conditions actuelles de vie. Avant ce Congrès déjà le D^r Kempeneers a rendu attentif aux crimes de la guerre 1939-1945, crimes qui ne devraient plus jamais se répéter. Il a parlé devant les médecins de Bruxelles des effets horribles des bombes atomiques de Hiroshima et Nagasaki : « Les témoignages de ces bombardements montrent l'étendue de la dévastation produite, des souffrances atroces endurées par les victimes, de la mortalité immédiate et des décès consécutifs, des lésions irrémédiables laissées aux survivants. Les progrès si l'on peut dire — accomplis depuis 1945 ont rendu cette arme encore beaucoup plus terrible; des études récentes ont montré qu'à l'état actuel des choses la défense est illusoire, et que les secours seraient aussi insuffisants qu'à Hiroshima et qu'à Nagazaki où la plupart des hôpitaux ont été détruits avec leur personnel.

La guerre bactériologique? La préparation doit en être donnée par des biologistes et des médecins. Dans quelle mesure ceux-ci ont-ils le droit de s'associer à des travaux de cette nature? « On prétendra que cette étude est purement défensive, qu'il s'agit de parer à une attaque d'un adversaire éventuel et qu'il faut nécessairement étudier les moyens d'attaque pour préparer la défense », a dit le conférencier. Mais ceci nous mène à considérer dans quelle mesure il est possible à la science

de conserver sa liberté, en présence des pressions exercées par le pouvoir politique. Jusqu'à 1914 les activités militaires avaient été peu à peu restreintes par des conventions internationales; ces restrictions ont été violées et le système de la guerre totale mis en application n'épargnant plus aucun domaine de la vie et de l'activité d'une nation. La science elle-même fut mise au service de la guerre. La liberté fut restreinte de plus en plus en même temps qu'on lui imposait un secret de plus en plus rigoureux, considéré comme une nécessité de guerre. « En tant que savants nous nous intéressons à la liberté de la science. » Si la souveraineté nationale signifie le droit pour une nation de préparer en secret la destruction d'une autre, alors son maintien détruira l'esprit de la science, et mènera la civilisation à sa perte. » Le général-médecin Voncken prétend même que les docteurs travaillant dans les usines et laboratoires de guerre — en vue de détruire l'adversaire, ne seront plus considérés comme médecins. Il propose la séparation, même administrative, des services de secours et de recherches, afin de laisser bénéficier les premiers des immunités qui leur sont nécessaires pour l'organisation des soins.

Ces questions ont été traitées au Congrès mondial des médecins, en octobre à Montecatini sous le chapitre : « Devoirs des médecins face à ces problèmes. » Les médecins, tous réunis dans un même idéal, poursuivent sans jamais défaillir le but pour lequel ils sont nés: Grâce aux progrès des sciences, prévenir la maladie, soulager la souffrance, chaque jour plus et mieux. « L'éthique médicale est la doctrine qui détermine les règles de nos actions en tant que médecins.» Ces règles remontent aux débuts de la médecine. Leur plus ancienne expression est connue sous le nom de « Serment d'Hippocrate ». L'Association médicale mondiale a adopté en 1948 une formule disant entre autres : « Je ne permettrai pas que des considérations de religion, de nation, de parti ou de classe sociale, viennent s'interposer entre mon devoir et mon patient. Même sous la menace, je n'admettrai pas de faire usage de mes connaissances médicales contre les lois de l'Humanité.»

La Convention de Genève a créé une législation internationale de nature à permettre aux médecins d'exercer leur ministère en temps de guerre, c'est-à-dire assurant les secours médicaux aux malades et blessés des armées en campagne, et prévoyant une certaine collaboration entre les services de santé des armées en présence. Les crimes de guerre de 1939-1945 constituent donc une violation des Conventions internationales. Mais ces médecins qui y aidaient (probablement forcés) ne furent qu'une poignée face aux dizaines de milliers de médecins mobilisés en Allemagne qui restèrent fidèles à leur foi et à leur idéal.

« Il faut donc revenir aux principes hippocratiques, et faire de ces principes la base d'un code international d'éthique médicale qui réglerait les devoirs des médecins en temps de paix et en temps de guerre.

La Société de Droit international médical, à Paris dit : « L'idée éthique médicale est un facteur de paix universelle » et il faut poursuivre l'« humanisation » de la guerre.

Cap. E. Scheurer

Recherches dans la médecine aéronautique

Au fur et à mesure de la progression de l'aviation tant par l'augmentation du nombre de passagers transportés que par la rapidité avec laquelle se font ces transports, les problèmes médicaux et techniques posés par le vol, deviennent de plus en plus complexes. Voici un rapport succinct sur la réunion de l'Airlines medical directors Association et sur l'assemblée scientifique de l'Aero medical Association à Washington.

Dans le domaine militaire, surtout aux U.S.A., les recherches médicales sont faites dans des laboratoires admirablement